

# **Modalités de dépôt de candidature**

## **Elections du Conseil des Etudiants 2023**

### **De la validité d'une candidature individuelle**

Pour qu'une candidature soit valide, il faut :

- ✓ Se procurer le formulaire de candidature au secrétariat ou à l'AEH, ou le compléter en ligne directement via [www.aeh-asbl.be](http://www.aeh-asbl.be) ou [www.helmo.be/elections](http://www.helmo.be/elections)
- ✓ Dûment compléter et signer le formulaire de candidature individuelle :
  - Coordonnées du candidat
  - Implantation et section
  - Un texte de présentation

Nous vous encourageons à mettre une photo afin que vous soyez plus facilement identifiable, mais ce n'est pas une obligation.

- ✓ Le rentrer au plus tard pour le 13 mars 23h59 au secrétariat de l'implantation, à l'AEH, située au n° 9, rue de Harlez, 4000 Liège, ou par courrier électronique à info@aeH-asbl.be.

NB : Votre présentation sera rendue publique, pensez-y !